

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° CD2070

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

-----

**ARTICLE 1ER A****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« L'AFITF investira 1,5 milliard d'euros sur dix ans pour une nouvelle génération de trains Intercités de nuit afin de constituer un réseau de nuit pour les liaisons nationales et intraeuropéennes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les dernières commandes de train de nuit datent d'il y a 40 ans. Il est temps d'inscrire au rang des priorités nationales l'importance de redéployer le train de nuit. Celui-ci répond aux enjeux écologiques par un maillage bas-carbone et peu énergivore, permettrait de relier entre elles les régions éloignées et de désenclaver les territoires en offrant une alternative pertinente au transport aérien. L'investissement proposé permettrait d'acquérir 600 voitures neuves et de rénover 150 voitures Corail.